

GESTION DE PATRIMOINE

1. Forfait tout compris

- Pour des portefeuilles jusqu'à 1 mio EUR : 1,00% (+21% TVA)
- Pour des portefeuilles au-delà de 1 mio EUR : 0,80% (+21% TVA)
- Le forfait tout compris est annuel et:
 - couvre les frais de gestion, les frais de transaction (courtage et droit fixe), les droits de garde et les frais de paiement de coupons.
 - couvre l'utilisation gratuite du service "estate planning" pour les clients existants avec un portefeuille d'investissement de 500.000 EUR au minimum.
 - ne comprend pas les taxes boursières, ni le TVA, ni le précompte mobilier, ni des frais appliqués par des gestionnaires du fonds et trackers.
 - n'est pas d'application pour les fonds "LS Value" retenus dans le portefeuille.
 - est perçu trimestriellement (avec un minimum de 200 EUR + 21% TVA).
- Les frais administratifs occasionnels (page suivant) restent d'application.

GESTION CONSEIL

1. Frais de conseil

- La redevance annuelle minimale est fixée à 4.000 EUR (+21% BTW) : 0,40% (+21% BTW)
- Pour des portefeuilles d'investissement de 500.000 EUR au minimum.

2. Frais de transaction

- Les frais de transaction sont les mêmes que pour des comptes sans mandat.

FRAIS DE TRANSACTION POUR LES COMPTES SANS MANDAT

1. Actions et autres titres cotés en bourse

- Frais de courtage pour toutes les bourses : 0,80%
 - Minimum par ordre pour Euronext, Allemagne, Suisse, Espagne, Angleterre et USA : € 12,50 (contre-valeur)
 - Minimum par ordre pour les autres bourses européennes et Hong Kong : € 35,00 (contre-valeur)
 - Minimum par ordre pour la Vente Publique Euronext : € 75,00 (contre-valeur)
 - Minimum par ordre pour toutes les autres bourses : € 50,00 (contre-valeur)
 - Minimum par ordre pour des droits de souscription : € 0,00
- Frais de courtage en Vente Publique Euronext (« Expert market ») : 1,50%
- Coûts supplémentaires pour les bourses étrangères situées en-dehors de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord : 0,40%

2. Obligations

- Frais de courtage pour toutes les durées : 0,80%
- Frais de courtage en Vente Publique Euronext (« Expert market ») : 1,50%
 - Minimum par ordre pour la Vente Publique Euronext : € 75,00 (contre-valeur)

3. Fonds d'investissement

- Frais de courtage pour tous les fonds : 0,80%
 - Minimum : € 35,00 (contre-valeur)

4. Or physique

- Frais de courtage : 0,80%

5. Droit fixe

- Droit fixe d'actions, d'obligations et de fonds d'investissement : € 15,00
- Droit fixe de transactions avec règlement nominative : € 25,00
- Droit fixe de transactions des droits de souscription : € 0,00

TAXE BOURSIÈRE BELGE (Exonération fiscale pour les non résidents)

1. Transactions en actions, warrants, turbos, certificats immobiliers (*)	:	0,35%	(max. € 1.600)
2. Transactions en obligations secondaires, les bons de caisse, RECs (*)	:	0,12%	(max. € 1.300)
3. Transactions en or et en elo	:	0,00%	
4. Transactions en fonds d'investissement (distribution) cotés en bourse	:	0,12%	(max. € 1.300)
5. Transactions en fonds d'investissement (capitalisation) cotés en bourse	:	1,32%	(max. € 4.000)
6. Souscription à des fonds d'investissement non cotés en bourse (dis et cap)	:	0,00%	
7. Rachat des fonds d'investissement (distribution) non coté en bourse	:	0,00%	
8. Rachat des fonds d'investissement (capitalisation) non coté en bourse	:	1,32%	(max. € 4.000)
9. Transactions en trackers (distribution) enregistrés en Belgique	:	0,12%	(max. € 1.300)
10. Transactions en trackers (capitalisation) enregistrés en Belgique	:	1,32%	(max. € 4.000)
11. Transactions en trackers enregistrés dans l'EEE, pas en Belgique (dis et cap)	:	0,12%	(max. € 1.300)
12. Transactions en trackers non enregistrés en Belgique et l'EEE (dis et cap)	:	0,35%	(max. € 1.600)

(*) Dans certains pays comme la France et le Royaume-Uni, des taxes supplémentaires peuvent être prélevées

DROITS DE GARDE ET FRAIS DE PAIEMENT DES COUPONS

1. <u>Droit de garde</u>			
- Par défaut : néant, sauf coût administratif pour les portefeuilles inactifs	:	€ 200	(+21% TVA)
→ Ce montant ne comprend pas les frais de courtage (transaction, coupons) + droit fixe des 12 mois			
- Or détenus par des comptes sans mandat discrétionair	:	0,80%	(+21% TVA)
2. <u>Frais d'encaissement des coupons (en cash ou en titres)</u>			
- Actions belges, bons de caisses et obligations d'État	:	1,00%	(max. € 125)
- Euro-obligations, actions étrangères	:	2,00%	(max. € 125)

INTÉRÊTS

- Intérêts créditeurs
 - Seulement en EUR et USD. La société de bourse ne peut pas générer d'intérêts elle-même, elle ne peut que transférer les intérêts qu'elle reçoit. L'intérêt créditeur dépend des fonds qui peuvent être placés et des intérêts qu'elle reçoit pour cela des banques impliquées.
- Intérêts débiteurs : taux de dépôt interbancaire, plus 5,00%

CHANGE

- Marge de change lors d'un achat ou une vente d'un solde en non-Euro : 0,50%

FRAIS ADMINISTRATIFS OCCASIONNELS

1. <u>Décompte titres</u>			
- Régularisation titres au porteur	:	€ 250	(+21% TVA)
- Frais d'administration pour la récupération de retenue à la source par encaissement dividende (France)	:	€ 50,00	
- Frais d'administration pour la procédure simplifiée (France)	:	€ 100,00	
- Mise de valeur au nominatif	:	€ 200,00	(+21% TVA)
2. <u>Frais de transfert</u>			
- Virements de liquidités internationaux (non EUR, EUR en-dehors de la zone Euro)	:	€ 25,00	(+21% TVA)
- Encaissement de chèques étrangers	:	€ 25,00	(+21% TVA)
- Frais de transfert titres par ligne de titres	:	€ 60,00	
3. <u>Frais administratifs</u>			
- Décès / succession	:	€ 250,00	(+21% TVA)
- Opposition/saisie sur titres par des tiers/question d'un client (par an)	:	€ 125,00	(+21% TVA)
- Poste Restante (lorsque le délai d'enlèvement du courrier) (par an)	:	€ 75,00	(+21% TVA)
- Participation à l'assemblée générale (AG) ou à l'AG extraordinaire	:	€ 50,00	(+21% TVA)
- Lettre recommandée de mise en demeure (par lettre)	:	€ 50,00	(+21% TVA)
- Lettre de mise en demeure normalisée (par lettre)	:	€ 25,00	(+21% TVA)
- Frais de port par adresse de correspondance pour un compte (par an)	:	€ 75,00	(+21% TVA)
- Frais de port pour une adresse de correspondance à l'étranger (par an)	:	€ 50,00	(+21% TVA)
- Recherches d'archives, par pièce & réimpression de docs (par ½ hr)	:	€ 50,00	(+21% TVA)
- Frais de dossier en cas de vente forcée des titres saisis	:	€ 1.000,00	(+21% TVA)
- Retrait & versement de billets en USD, CHF et GBP	:	0,50%	